



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS 21110

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 8 Septembre 2022

Le conseil municipal, convoqué le 2 septembre 2022, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 8 septembre 2022 à 18h à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mme Anaïs DUBOIS

Présents : Mme Christelle NECCHI, Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Jean Marie FERREUX, Mr Didier MOUGIN, Mme Anaïs DUBOIS, Mr Cedrick FACON, Mme Laurence SCHERRER, Mr Frédéric MONBILLARD, Mme Antonia MILLERON

Absents : Mr Mickaël PERREIRA (excusé), Mr Cédric BOGE (excusé), Mr Alain CHARLOT (excusé).

Le conseil municipal adopte le dernier compte-rendu à l'unanimité.

DELIBERATION EQUIOM

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la séance publique organisée le mardi 8 septembre en présence des maires de TART, de BRAZEY EN PLAINE et d'ECHIGEY concernant l'arrêté préfectoral n° 643 du 26 mai 2022 portant sur l'autorisation pour le renouvellement et extension de la carrière EQIOM sur les communes de Marliens et de Rouvres en Plaine.

La réalisation d'une pétition est en cours afin de continuer notre action contre l'extension de la gravière et donner une suite à cette affaire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'assistance de Maitre Solenne DAUCE à hauteur de 12% de la dépense (% du nombre d'habitants concernés).

DELIBERATION SINOTIVEAU

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de proposer à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, un représentant de la commune au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU), en remplacement de Monsieur Pascal THABARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise la candidature de Madame SCHERRER Laurence, 1^{ère} adjointe, en qualité de délégué titulaire au SINOTIV'EAU, en remplacement de Monsieur Pascal THABARD et Mr MOUGIN Didier, Adjoint, suppléant à la place de Mme SCHERRER Laurence suppléante.

DELIBERATION LOYERS MAISONS

Le conseil municipal décide après concertation de fixer le loyer à 1200€ par maison. Les annonces seront publiées les 17 et 18 septembre 2022.

DELIBERATION RPI VARANGES

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable pour la répartition financière des frais de transport piscine entre Varanges – Marliens.

DELIBERATION AMORTISSEMENTS 203 ET 204

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les communes de moins de 3.500 habitants ont l'obligation d'amortir les frais d'études et d'insertion non suivi de travaux (comptes 203) et les subventions d'équipement versées (chapitre 204 en application de l'article L.2312-2 28 du CGCT).

Actuellement la trésorerie dispose d'une délibération du 25/11/2009 qui prévoit l'amortissement des comptes 205, 202, 2031 et 2033.

Le Maire suggère au Conseil municipal d'amortir que ce qui est strictement obligatoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide qu'à compter du 08 septembre 2022, seul les comptes dont l'amortissement est obligatoire seront amortis et que leur durée d'amortissement sera de 5 ans pour les comptes 204 et une durée maximum de 5 ans pour les comptes 203 non suivis de travaux.

DELIBERATION REMBOURSEMENT SALLE DES FETES

Le conseil municipal décide de ne pas rembourser le montant du prix de la salle des fêtes concernant la réservation du 27 août 2022. L'annulation de la réservation étant intervenue au dernier moment.

Le conseil municipal a pris la décision suivante :

- Annulation 15 jours avant la date = Remboursement en totalité
- Annulation 8 jours avant = Remboursement à 50%
- Moins de 8 jours = Aucun remboursement

POINT CITY STADE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est toujours dans l'attente de la réponse de l'accord de la subvention de la DETR.

Le Conseil Régional nous attribue une subvention d'un montant de 5730€ ttc et le Conseil Départemental nous attribue une subvention d'un montant de 13 146.30€ ttc (Devis 52 585.20€ ttc).

Le début de la réalisation des travaux sera décalé à la première quinzaine de décembre.

Le matériel du stade de tennis sera donné et l'association ALM récupèrera son filet.

RADAR PEDAGOGIQUE

La mise en service des informations transmises par le radar est en cours. Résultats fin septembre.

CURAGE DES PUIITS PERDUS AUX JONQUILLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de plusieurs réclamations concernant le lotissement les Jonquilles lors d'orage.

La société BFC ASSAINISSEMENT effectuera les travaux à la fin du mois.

Plusieurs devis seront demandés pour la réfection complète de la voirie et du réseau d'eaux pluviales du lotissement.

CREATION COMMISSION ENERGIE / BIODIVERSITE

Aujourd'hui nous ne pouvons ignorer la crise climatique et énergétique actuelle. Les canicules à répétition, l'assèchement de plus en plus régulier de la Bièvre, les restrictions d'eau et les coûts de l'énergie qui explosent.

Mr Cedrick Facon propose la création d'une commission en charge de l'Energie et de la Biodiversité. Celle-ci étudiera les possibilités d'action et fera des propositions au conseil.

Les membres seront donc :

- Mr Cedrick FACON,
- Mr Jean Marie FERREUX,
- Mme Christelle NECCHI

PROJET SALLE DES FETES

Le conseil municipal est toujours dans la réflexion concernant le projet de remplacement de la salle des fêtes. (5 voix pour et 4 abstentions).

Le conseil municipal décide de faire intervenir un expert pour évaluer la sécurité de celle-ci, après conclusion de l'expert, le conseil municipal décidera de maintenir ou pas les locations et l'utilisation de la salle.

ZONES INONDABLES PPRI

Un nouveau plan de prévention des risques de prévention est en cours suite à l'épisode de sécheresse.

Il a pour objet :

- De délimiter les zones exposées aux risques,
- De définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde,
- De définir les mesures relatives à l'aménagement.

MARQUAGE DES SOLS

L'entreprise ROGER MARTIN a effectué le renouvellement de couche de roulement sur la RD34, il est maintenant à la charge de la commune d'effectuer le marquage au sol qui ne peut intervenir qu'au mois d'octobre compte tenu des émanations du bitume.

Plusieurs devis sont en cours de réalisation.

QUESTIONS DIVERSES

L'entretien des locaux de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes sera effectué par la société PROMUT en essai pendant 3 mois.

Un courrier va être transmis afin de rappeler l'interdiction de stationner sur les trottoirs.

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de la société DIAGNOSTIC IMMOBILIER pour la réalisation des DPE des logements locatifs.

Monsieur BOURGOGNE Hubert conseiller municipal est nommé correspondant INCENDIE et SECOURS.

Une estimation de la valeur du logement locatif situé au-dessus de l'école est en cours.

Le conseil municipal autorise l'association J'PEUX PAS J'AI PETANQUE de stocker leur matériel dans la petite salle des fêtes mais n'autorise pas la mise en place d'un réfrigérateur.

Un appartement route d'Echigey (t2) sera libre à partir du 1^{er} novembre 2022.

Le nouveau photocopieur de la mairie sera installé le jeudi 22 septembre 2022.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 6 octobre 2022 à 18h15 heures.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 12 septembre 2022, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.